

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_020-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Date de la convocation :
3 avril 2026

Date d'affichage :
3 avril 2026

Objet

N°26.04.10 - 020
Election des délégués du conseil
municipal au syndicat
intercommunal d'Eaux du
Marensin-Maremne-Adour
(EMMA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-33, L 5210-1 et suivants, L 5211-1 et suivants, L 5212-1 et suivants,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 modifiée fixant les nouvelles dispositions pour l'élection des délégués communaux au sein des syndicats intercommunaux,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les statuts du syndicat intercommunal d'Eaux du Marensin-Maremne-Adour (EMMA),

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et des statuts du syndicat intercommunal, le Conseil Municipal doit désigner des délégués destinés à le représenter au sein de l'assemblée délibérante du syndicat intercommunal, soit 2 titulaires,

Il est procédé à l'élection des délégués du Conseil municipal au sein de l'assemblée délibérante du syndicat intercommunal EMMA, au scrutin secret à la majorité absolue.

Par accord unanime du Conseil Municipal, l'élection se déroule à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 voix « pour » et 6 « abstentions » (Alain Caunègre, Michel Castets, Frédérique Charpenel, Sébastien Faissolle, Delphine Allègre, Sandra Tollis), élit :

1 *Mélissa LARRAZET*

2 *Dominique GRATIANETTE*

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 23-04-26

Le Maire,



Soustons, le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire

Philippe SAINT-MARTIN



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_020-DE

